

**CONSEIL MUNICIPAL DE BERTRANGE,
30 JUIN 2025**

Salle Michel Toussaint

PROCES VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025 ;
- 2°) Personnel : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité à titre occasionnel - service administratif ;
- 3°) Petite Enfance : Convention PEP LORRAINE ;
- 4°) Petite Enfance : Tarifs du Périscolaire 2025-2026 ;
- 5°) Petite Enfance : PEDT 2025-2028 ;
- 6°) Finances : Demande de subvention auprès du FAFA pour mise en sécurité du terrain de football ;
- 7°) Urbanisme : Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- 8°) Intercommunalité - Fusion Communauté d'agglomération Val de Fensch et Communauté d'agglomération Portes de France : Approbation de la convention de groupement de commande – maintenance, installation, prestations associées des logiciels métiers d'urbanisme et applications métiers liées au Système d'Information Géographique ;
- 9°) Intercommunalité : Adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-Les-Metz au SISCODIPE ;
- 10°) Communications du Maire ;
- 11°) Divers.

SEANCE

M. Le Maire a ouvert la séance à 20h05 et a procédé à l'appel.

Etaient présent(e)s :

AAZRI Hanan, DAVAL Julien, DIESEL Jean-Philippe, GHIBAUDO Michel, JODIN Yolande, KOCKLER Anne, KRETTNICH David, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PAULY Elsa, PINOT Régis, SIEBENALER Claude, VETZEL Caroline, VIVIER Philippe, ZIEGLER Marielle formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s:

ABDELLALI Moustapha qui a donné procuration à MILANI Jacques ;
FROGER Sylvie qui a donné procuration à AAZRI Hanan ;
GAMBINO Rosa qui a donné procuration à PERRIN Jean-Luc ;
MATHIEU Céline qui a donné procuration à SIEBENALER Claude ;
MATUSZEWSKI Séverine qui a donné procuration à GHIBAUDO Michel ;
PIERRARD Olivier qui a donné procuration à DIESEL Jean-Philippe ;
ROUSSEY Alain qui a donné procuration à VETZEL Caroline.

Soit :

Présents : 16.

Absents : 7.

Pouvoirs : 7.

Votants : 23.

Secrétaire de séance : sur proposition de M. Le Maire, **CLAUDE SIEBENALER** a été désigné.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

MICHEL GHIBAUDO a observé qu'une présentation des coûts avec TVA aurait été souhaitable. (Cf. point 2 et 4 du procès-verbal).

- ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du 29 avril 2025.***

POINT 2 : PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TITRE OCCASIONNEL - SERVICE ADMINISTRATIF.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

M. Le Maire a exposé comme suit le point.

Considérant qu'au service administratif, le contrat de travail d'un agent contractuel prenant fin le 30 juin 2025, il est nécessaire de reconduire le contrat de travail pour faire face à un besoin « d'accroissement temporaire d'activité ».

Il a été proposé de recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

La mission portera notamment sur :

- La mise en œuvre de l'inventaire de l'actif,
- L'accueil,
- Le suivi du dossier Plan Intercommunal de Sauvegarde (renseignements des différents tableaux).

La rémunération de l'agent est calculée par référence au grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon.

Il a été arrêté qu'un premier contrat (juillet 2025) sera établi.

Le Maire a été chargé de conclure le contrat d'engagement.

- ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le point.***

POINT 3 : PETITE ENFANCE : CONVENTION PEP LORRAINE.

RAPPORTEUR : CAROLINE VETZEL.

Il a été demandé de délibérer sur le nouveau projet de convention lié au périscolaire.

Le nouveau projet de convention est nécessaire :

- Convention en cours datant de juin 2011, signée avec l'association PEP 57 qui a été intégrée dans une nouvelle structure désignée PEP LORRAINE (juin 2021).
- Nécessité de renforcer les liens entre Commune et PEP LORRAINE, notamment au niveau de la gouvernance et des contrôles de gestion et d'activité.

MICHEL GHIBAUDO a indiqué que le projet lui convenait en demandant toutefois, que PEP LORRAINE fournisse une situation des dépenses et des fréquentations 2 fois par an.

JULIEN DAVAL a préconisé une remise d'information une fois par mois.

MARIELLE ZIEGLER s'est interrogée sur la composition du Comité de Gestion et du Comité de Pilotage en précisant que pour le Comité de Pilotage, la représentation des familles.

CAROLINE VETZEL a demandé aux conseillers de se prononcer sur l'ajout de membres au Comité de Pilotage.

MICHEL GHIBAUDO a souhaité qu'il soit associé, plus de personnes représentatives.

Après échanges, il a été convenu, d'indiquer à l'article 5 du projet de convention - Evaluation et Partenariat -Instances de suivi-, cette modification :

« ...Le Comité de Pilotage est composé des membres du Comité de Gestion et de :

- Représentant du groupe scolaire : 1 ;
- Représentant des familles : à minima 1 personne, à maxima 2 personnes ;
- Le directeur de la structure ou son adjoint... ».

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le point avec la révision de l'article 5.**

POINT 4 : PETITE ENFANCE : TARIFS PERISCOLAIRE 2025-2026.

RAPPORTEUR : CAROLINE VETZEL.

Il a été demandé de délibérer sur les tarifs du périscolaire 2025-2026. Pour rappel, les tarifs avaient été revus pour partie, en juin 2024.

Les tarifs présentés pour délibération sont proposés par la commission « Petite Enfance ».

CAROLINE VETZEL a indiqué que le principe consistait à ne pas modifier les tarifs 2024-2025, sauf pour la période Vacances (+ 10%) et pour les Extérieurs (+15%).

A la demande de **PHILIPPE VIVIER**, **CAROLINE VETZEL** a expliqué que la hausse proposée est liée pour l'essentiel, à l'augmentation du prix des repas et à l'évolution de la masse salariale.

A la demande de **MARIELLE ZIEGLER**, **CAROLINE VETZEL** a indiqué que l'application de la nouvelle grille est prévue pour la rentrée de septembre 2025.

JULIEN DAVAL a rappelé que le règlement interne du périscolaire n'a pas été présenté pour approbation du Conseil municipal, en vue de la rentrée de septembre. **JULIEN DAVAL** a fait savoir qu'il souhaite que le Conseil municipal se prononce en septembre sur le règlement du Périscolaire.

CAROLINE VETZEL a rappelé le principe d'une pénalité de 10 € pour retard. Après discussion, le principe a été adopté.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé avec 2 abstentions (Julien Daval et Philippe Vivier), le point.**

POINT 5 : PETITE ENFANCE : PEDT 2025-2028.

RAPPORTEUR : CAROLINE VETZEL.

Il a été demandé de délibérer sur le PEDT 2025-2028.

CAROLINE VETZEL a rappelé que le PEDT proposé fait suite aux PEDT 2018-2021 et 2022-2024.

Le projet a été élaboré avec les représentants du Groupe scolaire, les Parents d'Elèves, le périscolaire et PEP LORRAINE.

- ***Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le point.***

POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FAFA POUR MISE EN SECURITE DU TERRAIN DE FOOTBALL.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE a demandé de délibérer sur un dossier de subvention qui est à déposer auprès du FAFA, pour mise en sécurité du terrain de football.

MICHEL GHIBAUDO a demandé une vigilance sur la question de la TVA Intracommunautaire en considérant que le fournisseur soit une entreprise luxembourgeoise.

- ***Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le point.***

POINT 6 : URBANISME : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

RAPPORTEUR M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE a présenté les DIA suivantes :

- 23 mai 2025, vendeur « SCI MM2S » : Bien cadastré section 14 n° 246/88 d'une superficie totale de 9a 9ca, (9 rue des Aubépines) ;
- 26 mai 2025, vendeur « TILIOUINE Rabah » : Bien cadastré section 2 n° 88 d'une superficie totale de 1a 44ca, (57 Grand'rue) ;
- 26 mai 2025, vendeur « TILIOUINE Rabah » : Bien cadastré section 2 n° 331/89 d'une superficie totale de 1a 61ca, (57A Grand'rue) ;
- 27 mai 2025, vendeur « VALENTIN Sébastien » : Bien cadastré section 28 n° 376/324 d'une superficie totale de 4a 51ca, (27 rue des Lavandières) ;
- 4 juin 2025, vendeur « BERNHARDT Patrick » : Bien cadastré section 28 n°331/324 d'une superficie totale de 7a 61ca, (1 impasse des Loriots).

- ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a renoncé à faire valoir son droit de préemption sur les 5 Déclarations d'intention d'Aliéner.***

POINT 7 : INTERCOMMUNALITE - FUSION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE FENSCH ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – MAINTENANCE, INSTALLATION, PRESTATIONS ASSOCIEES DES LOGICIELS METIERS D'URBANISME ET APPLICATIONS METIERS LIÉES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
RAPPORTEUR M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE a exposé la convention de groupement de commande ; convention établie dans le cadre de la fusion de la communauté d'agglomération Val de Fensch et de la communauté d'agglomération Portes de France.

Il a été rappelé qu'actuellement, la commune bénéficie du SIG de la CCAM et par convention, est liée à Portes de France pour les logiciels métiers du service d'instruction d'urbanisme.

Aussi, considérant cette dernière convention avec Portes de France, il a été convenu que la délibération prise par la commune, s'appuie sur l'article 10 de la convention proposée pour l'approbation du groupement de commande.

- ***Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le point.***

POINT 9 : INTERCOMMUNALITE : ADHESION DES COMMUNES DE BRONVAUX, HAUCONCOURT ET MAIZIERES-LES-METZ AU SISCODIPE.
RAPPORTEUR : CLAUDE SIEBENALER.

CLAUDE SIEBENALER a présenté le point avec référence au courrier adressé à M. Le Maire en date du 02 juin 2025 par le SISCODIPE qui faisait état de l'adhésion au SISCODIPE des communes citées, suite à la disparition du Syndicat Mixte d'Electricité de l'Ouest Messin (SMEOM).

- ***Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le point.***

COMMUNICATION DU MAIRE.

Faisant suite à la remise du Tableau « Dépenses » par Le Maire, **REGIS PINOT** a demandé des précisions sur l'acquisition de 18 composteurs par la commune.

MICHEL GHIBAUDDO a rappelé que la CCAM a compétence en la matière.

M. LE MAIRE a indiqué que les composteurs sont achetés à l'ESAT de Bertrange. Il s'agit d'un achat solidaire avec l'établissement.

Comme **JULIEN DAVAL**, **REGIS PINOT** a indiqué que la Commission Environnement qui avait en charge le sujet, n'avait pas décidé d'acquérir des composteurs et ce, d'autant plus que la « gestion » des composteurs n'a pas été arrêtée en Commission.

REGIS PINOT a regretté l'absence d'un compte rendu de réunion qui aurait présenté l'avancée des travaux.

M. LE MAIRE a indiqué qu'il traitera la gestion des composteurs avec Mme MATUSZEWSKI et le Service Technique.

Concernant les travaux d'équipements aux écoles (rideaux - école élémentaire), **DAVID KRETTNICH** a alerté le maire sur les normes sécurité incendie en milieu scolaire.

Il a rappelé que tout travaux, en milieu scolaire, doit être signalé au SDIS 57.

MICHEL GHIBAUDDO a indiqué que les travaux de mise au norme électrique à l'église et à la chapelle auraient dû être pris en charge par le Conseil de fabrique.

M. Le Maire a répondu que cette dépense communale est toute légale.

ECHANGES.

Suite aux délibérés, à l'invitation de **M. LE MAIRE**, un échange sur différents points s'est tenu.

PHILIPPE VIVIER a demandé, si en prévision d'un lotissement communal, le SIRGEA avait lancé des études relatives aux réseaux Eau Pluviale et Eau Usée.

Il a été répondu qu'aucune étude a été lancée.

CLAUDE SIEBENALER a indiqué que concernant les Eaux Pluviales, il a demandé à VEOLIA, de réaliser une étude portant sur des travaux de déviation du réseau, afin d'éviter tout débordement au niveau des fossés, rue du Puisatier.

VEOLIA a validé la demande.

REGIS PINOT a demandé des informations sur les consommations d'électricité pour l'Eclairage Public.

MICHEL GHIBAUDO a alerté les membres du Conseil sur le coût des consommations par rapport au prévisionnel (51% des consommations sont réalisées).

Les services interrogent MATEC pour avoir des informations sur l'achat (évolution du prix sur le marché de l'énergie).

Afin de baisser le coût de l'Eclairage Public, il a été convenu de modifier la plage horaire de l'éclairage.

CLAUDE SIEBENALER se charge de la modification.

MICHEL GHIBAUDO concernant l'usine KNAUF, a informé les conseillers de la mise en place, d'une Commission « Suivi du Site », pilotée par la préfecture et la DREAL. Il a été précisé que les élus concernés participent à la Commission.

Il a invité chaque conseiller à sensibiliser les habitants sur le sujet et a rappelé le contact de l'association « Stop Knauf Illange ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h00.

Bertrange, le 09 07 2025.

Le Secrétaire de séance,
Claude SIEBENALER

Le Maire,
Jean-Luc PERRIN.

